

# Dialogue Citoyen

Bulletin mensuel du Programme Dialogue Citoyen Tél. 675.55.96 E.mail : prodiap@yahoo.fr  
Organe d'information et d'expression des acteurs de la société civile N°16 de Juin 2006 - Gratuit

## ● Editorial

### Un appel pour dialoguer



Le partenariat société civile-Secrétariat technique de lutte contre la pauvreté a pris un nouveau tournant. En effet, le Secrétariat technique a décidé de "responsabiliser" la société civile dans la conduite des consultations participatives sur toute l'étendue du territoire national. L'objectif général étant la perception de la pauvreté par les populations elles-mêmes. C'est à la suite d'un appel à candidature que quatorze plateformes des OSC ont été retenues. Parmi elles, le Centre d'échange de partenariat d'appui et de renforcement des capacités (CEPAREC), la Fédération congolaise des ONG et fondations de développement (FECONDE), la CARITAS, la Coordination congolaise des ONG de développement (CCOD), la Coordination de la société civile de la Likouala (COSCILIK), la Fédération des enfants et femmes du Congo (FEFCO), et le Programme Dialogue Citoyen (PDC).

En tant que PDC, nous avons accepté de répondre à cet appel pour deux convictions. La première, tout projet est une opportunité de dialogue. La seconde, c'est en donnant du travail aux OSC que celles-ci vont se renforcer.

Nous allons saisir cette opportunité de dialoguer avec les OSC engagées dans ce vaste chantier et les pouvoirs publics locaux, partenaires privilégiés qui devront oeuvrer avec nous au sein du Comité départemental de lutte contre la pauvreté.

Cette intervention nous permettra de renforcer les capacités des cadres des OSC impliqués dans la mise en œuvre du Programme. Il s'agit de l'Action Secours Alimentaire (ASA) et de l'Association des volontaires de l'éducation pour la santé publique (AVESAP) basées à Dolisie dans le département du Niari.

Ce ceux qui nous ont fait confiance soient rassurés : l'accompagnement de l'équipe de coordination du Programme, dans la conduite de cette opération, sera sans faille.

Jean-Pierre Bitemo

## La microfinance pourra-t-elle devenir un secteur prometteur ?

Au cours des dix dernières années, plusieurs experts en matière de développement se sont exprimés sur la microfinance. Dans la pratique, ce secteur a vu la multiplication des organisations actives ainsi qu'une tendance à favoriser l'institutionnalisation des mécanismes d'épargne-crédit mis en place.

Lancé dans les années 1970, dans un contexte de crise et de famine au Bangladesh par le professeur Muhammad Yunus, avec à peine 50 dollars (près de 25 000 FCFA) de crédits accordés à une dizaine de pauvres, le microcrédit ressemblait à un défi gigantesque. Aujourd'hui c'est l'institution connue sous le nom de Grameen Bank qui sert à elle seule chaque année plus de 2 millions de clients, principalement des femmes, parmi les pauvres du pays.

En voyant ce qui se passe dans ce domaine, à travers le monde, il est possible de se demander si le microcrédit contribue véritablement à un mieux-être des générations futures. Dans le monde, il existe de nombreuses personnes qui, faute d'un emploi salarié et dépourvues de la protection d'un système de sécurité sociale adapté, doivent développer des activités artisanales et/ou commerciales afin de subvenir aux besoins de leurs familles. Ces petites entités, souvent qualifiées de microentreprises, rencontrent de nombreux problèmes de financement. Très souvent, les

banques commerciales ne souhaitent pas entretenir des relations avec cette catégorie d'agents économiques.

La microfinance, qui joue un rôle prépondérant dans les politiques de développement, se définit d'une manière générale comme l'octroi des services financiers (généralement du crédit et/ou de l'épargne), à des personnes développant une activité productive, le plus souvent de l'artisanat ou du commerce, et n'ayant pas accès aux institutions financières commerciales en raison de leur profil socio-économique.

L'aspect le plus connu de la microfinance est le microcrédit. Il consiste le plus souvent à accorder des prêts à court terme, soit pour permettre la constitution d'un fonds de roulement, soit pour réaliser de petits investissements. Les prêts sont ainsi octroyés à des individus ou à des groupes appelés "groupes solidaires" en raison de l'obligation faite à leurs membres de se couvrir les uns les autres (si un membre ne remplit pas ses obligations en matière de remboursement, les autres doivent les assumer). Au Congo, les établissements comme la MUCODEC (Mutuelles

congolaises d'épargne et de crédit) et la CAPPED (Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement) ont déjà eu à oeuvrer, depuis plus d'une décennie, dans ce sens. Les résultats obtenus sont à la mesure des moyens déployés dans la sensibilisation des éventuels bénéficiaires et dans le suivi des crédits octroyés. D'ailleurs, la situation de la microfinance au Congo ne manquera pas d'être évoquée à Brazzaville, durant les travaux de la semaine de la microfinance, du 10 au 16 juillet, et l'analyse des performances des institutions de microfinance (IMF), du 13 au 14 juillet. Ce sera l'occasion de faire le tour d'un système qui a pris corps dans la société civile et qui rend d'énormes services aux populations, dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions de vie. L'Afrique Centrale dont le Congo fait partie a eu à régler le système afin de lui donner un cadre juridique et institutionnel.

Les activités des établissements de microfinance (EMF) implantés dans le pays méritent d'être analysées de façon à tirer des enseignements susceptibles d'améliorer le secteur de la microfinance au Congo. C'est l'objet de notre dossier de ce mois.



Au Congo, le marché est le lieu par excellence où exercent la plupart des bénéficiaires de microcrédits

Hugues KOUDIMBILA

## Les Brazzavillois désapprouvent l'augmentation du prix des produits pétroliers



L'augmentation du prix du carburant a vite entraîné une grève des transporteurs, notamment à Brazzaville et Pointe-Noire

La décision prise par le gouvernement du Congo-Brazzaville d'augmenter le prix des produits pétroliers au début de ce mois de juin n'a pas laissé indifférentes les populations de ce pays. Dans une enquête réalisée à Brazzaville par le Programme Dialogue Citoyen, il s'est avéré qu'une grande tendance s'est dégagée pour déprécier cette décision. En

d'accompagnement assez strictes, l'augmentation du prix des produits pétroliers, décidée il y a peu, entraînera de facto la hausse du prix des autres produits. A ce propos, 85,70 % des Brazzavillois restent convaincus de ce lien qui existe entre le prix des produits pétroliers et ceux des denrées. Et pour 88,90 % d'entre eux, la

hausse des prix du carburant influencera la marge bénéficiaire des transporteurs qui, de leur côté, seront obligés de revoir à la hausse les coûts de transport des voyageurs et marchandises. Mais ce qui est sûr, ce sont les perturbations constatées dans ce secteur, notamment cette grève des transporteurs à laquelle nous assistons ces derniers temps à Brazzaville et Pointe-Noire.

Il faut souligner que le gouvernement congolais explique cette hausse des prix par les exigences de bonne gouvernance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. En effet, selon lui, la hausse du prix du pétrole à la pompe permettra de combler le déficit de 40 milliards FCFA qu'accuse la filière pétrolière à travers son maillon de la Congolaise des raffineries (CORAF). Or, la subvention prévue dans le budget 2006 pour la filière carburant est de 33 milliards FCFA.

La décision d'augmenter le prix des produits pétroliers exige le choix des stratégies adaptées,

afin de préserver la cohésion nationale, la stabilité sociale et ne pas aggraver davantage la paupérisation de la population. Pour 74,30 % de la population enquêtée, la hausse du prix des produits pétroliers doit s'accompagner de l'augmentation des salaires. Alors que d'autres (31,80 %) estiment que soient entreprises des campagnes d'information, d'éducation et de communication auprès de la population ; qu'il faut contrôler systématiquement les prix des produits sur le marché et ne pas augmenter le prix du transport. Ceci dit, l'augmentation du prix des produits pétroliers constitue pour la majorité de la population une décision gouvernementale assez contraignante.

Source : Rapport tiré de l'enquête réalisée par une équipe du Programme Dialogue Citoyen sur "l'Impact probable d'une augmentation des prix des produits pétroliers - Cas de Brazzaville. Du 19 au 22 juin 2006".

## Echos des activités des plates-formes thématiques

### Les centres de santé intégré : un modèle d'appui à la médecine scolaire

Les Centres de santé intégré (CSI) de Djeno et de Fouta, situés sur la route de Tchiamba Nzassi, ont été visités par une équipe du Programme Dialogue Citoyen lors des enquêtes sur la médecine scolaire dans les départements de Pointe-Noire et Kouilou, le 13 juin dernier. Ces centres doivent leur existence à une approche de développement local systémique qui encourage la participation de beaucoup d'acteurs aussi bien publics que privés. Djeno et Fouta sont deux centres issus de la conjugaison des efforts partenarial et participatif entre le gouvernement de la République du Congo et ses partenaires tels que la Société pétrolière Total E&P Congo, le Comité international de la croix rouge (CICR), le Lions club eucalyptus de Pointe-Noire et, bien entendu, de la Communauté locale des parents d'élèves. Les Centres de santé intégré de Djeno et de Fouta reçoivent les écoliers de ces deux localités pour des cas de maladies ou d'accidents moins graves susceptibles de trouver de

solutions avec les premiers soins infirmiers. Ceux-ci aident du coup les directions et responsables des établissements scolaires, voire les parents d'élèves, pour des problèmes mineurs de santé à l'école, en l'absence d'un accord formel entre ces établissements scolaires et ces CSI d'une part, et entre ces derniers et les services publics en charge des questions de l'enseignement, d'autre part. Les CSI échangent parfois avec les directions des établissements scolaires sur les maladies sexuellement transmissibles (MST), la lutte contre le paludisme et le VIH/SIDA.

Profitant donc de cette proximité, les animateurs des CSI et des établissements scolaires ont établi, du jour au jour, une coutume de collaboration et de partenariat digne de la promotion d'une médecine scolaire des enfants à l'école. D'ailleurs, de coutume, les élèves de l'école primaire de Djeno et Fouta, puis du collège de Fouta, se chargent de la salubrité des alentours des CSI

respectifs.

Une telle initiative a le mérite d'être encouragée et soutenue afin de promouvoir la médecine scolaire qui est garante de la santé des élèves et enseignants, et protectrice de l'environnement scolaire (même général) pour le bien-être des enfants et de toute la société. Reste que la communauté des parents d'élèves, les autres acteurs de la société civile et les organismes internationaux doivent susciter un dialogue avec les pouvoirs publics afin que la médecine scolaire soit inscrite dans la durée, en projetant sa pérennisation par la multiplication des centres de médecine scolaire dans tous les départements de la République du Congo, à partir des expériences pilotes. C'est ce qui permettra un développement durable pour lutter contre la pauvreté car ce modèle des centres de médecine scolaire est créateur d'emplois

Lambert MABIALA  
Répondant du PDC  
à Pointe-Noire

### Existe-t-il une médecine scolaire au Kouilou ?

C'est la question qu'a choisi d'examiner la plate forme thématique (PFT) "Pauvreté - Santé - Education" à Pointe-Noire. Après avoir défini la médecine scolaire comme "l'ensemble des actions et des connaissances médicales mises en œuvre au sein d'une communauté pour promouvoir, assurer et maintenir l'état de bien-être physique, psychologique et social des élèves et étudiants en milieu scolaire et universitaire", la PFT s'est fixée comme objectifs : de faire le point sur la médecine scolaire au Kouilou, et le cas échéant, les alternatives mises en œuvre pour régler les problèmes de santé en milieu scolaire ; voir comment la médecine, ou les alternatives proposées, pourrait constituer un point d'entrée à la lutte contre la pauvreté ; proposer en conséquence un plaidoyer approprié dans le cadre du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Après le recensement des établissements scolaires au Kouilou, la PFT a pu arrêter un échantillon de 54 (44 établissements publics sur 560, soit 7,8%, 4 de l'enseignement technique et 6 des complexes privés). L'échantillon couvre la population scolaire des écoles privées, publiques ou conventionnées, allant du préscolaire au lycée, dans Pointe-Noire et sa périphérie, ainsi

que sur les deux axes carrossables de Tchiamba-Nzassi (4 écoles) et Madingou-Kayes (4 écoles). Partout, les autorités compétentes concernées en ont été d'abord avisées.

Munie d'outils d'enquête dont elle s'était dotée, la plate-forme s'est lancée sur le terrain, par équipe de 2 ou 3 membres, du 22 mai au 12 juin derniers pour interroger 1690 personnes (élèves, enseignants, parents, personnel administratif...). Partout, les équipes ont été bien accueillies et ont bénéficié de la part du personnel enseignant, des parents, élèves et chefs de quartiers d'une grande disponibilité. Cette faveur faite aux enquêteurs ainsi que la prévenance dont ils ont été entourés sont révélatrices de l'attente dont est porteuse l'idée d'une médecine scolaire. "Nous ne pouvons pas travailler avec sérénité quand nous sommes nous-même préoccupés par la santé de nos propres enfants", s'est exclamée une mère enseignante lors d'un focus group.

Les rapports établis à la suite des questionnaires mis à la disposition des élèves, enseignants et chefs de villages sont actuellement en cours de traitement et les résultats de l'analyse attendus ce mois de juillet.

L'équipe d'animation  
de la PFT

### Assainir le milieu de vie des populations

La Congolaise Terre des Hommes Association qui est une organisation de la société civile créée en mai 1996, avec l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations, exécute un projet intitulé "Parcelle propre (OP2)". Ce projet vise à aider les populations à assainir leur milieu de vie, en l'occurrence la parcelle. L'idée de ce projet est née d'un constat fait sur l'environnement qui ne cesse de se détériorer avec la présence des ordures ménagères qui jonchent les places publiques et privées. A la suite de ce constat, une réflexion a été menée et a

abouti à la mise en place de ce projet inscrit dans un grand programme intitulé "Programme d'assainissement et de lutte contre la dégradation du milieu immédiat". La mise en œuvre du projet "Parcelle propre" a suivi trois étapes, à savoir : les enquêtes menées à Brazzaville (et aussi à Pointe-Noire) pour solliciter l'adhésion des populations avec tous ses contours, la sensibilisation de la population sur la dégradation de l'environnement et la sélection des cibles et lieux de mobilisation de la population (écoles, églises, marchés...). En attendant un éventuel appui en

matériel, le projet a commencé avec un fonds propre. Il est administré par un superviseur appuyé de deux animateurs chargés de la sensibilisation aux populations. Des ramasseurs d'ordures passent dans les parcelles deux à trois fois par semaine. Chaque parcelle paie 1200 Francs CFA par mois. Dans sa finalité, le projet s'ouvrira à la fabrication du fumier pour le maraîchage, en remplacement des engrais chimiques qui ont des graves conséquences sur le corps humain.

Clotaire NSILOULOU

### Intérêt d'un plaidoyer pour les plates-formes

Le Programme Dialogue Citoyen est entré depuis janvier dernier, dans la deuxième année de sa mise en œuvre. Elle est marquée, à travers les plates-formes thématiques, par le peaufinage des travaux de la phase pilote et par la création de nouvelles plates-formes réfléchissant sur d'autres thématiques.

Parler de la finalité d'un travail d'étude dans la recherche - action, fait penser automatiquement à un état des lieux du secteur ou de la question en étude. Un état des lieux peut conduire à des scénarios susceptibles de corriger les tendances actuelles. Perçu dans ce sens, le travail des plates-formes thématiques sera fondamentalement un diagnostic. Il peut être utile à l'administrateur, au technicien, aux décideurs dans les structures étatiques ainsi qu'aux acteurs de la société civile lorsqu'ils y trouvent de la matière par rapport aux objectifs qu'ils se sont assignés. Dans le cas contraire, la question que l'on se pose par la suite est celle de connaître l'usage de la production collective dans une recherche - action - comme celle des plates-formes - où un produit doit être valorisé sur le terrain. Un document soigneusement élaboré et rangé dans les bibliothèques est synonyme de dispersion des efforts dans la vision du Programme. C'est ainsi que l'utilisation de la production collective nécessite un dialogue aussi bien avec la base qu'avec les institutions publiques pour une transformation sociale, comme on le dit pour "faire bouger les choses". Ce dialogue avec les institutions publiques ouvre sur la contribution de la société civile à l'élaboration du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) et de toute politique sectorielle. Cependant, l'intérêt le plus significatif et peut-être le plus immédiat consiste à "influencer les stratégies politiques, les lois, les réglementations, les programmes ou les décisions de financement prises au plus haut niveau des institutions des secteurs publics ou privés" afin d'améliorer le quotidien du Congolais ; et c'est là tout l'intérêt du plaidoyer.

Le plaidoyer est en effet un savoir, un savoir-faire et un savoir être. Il exige une manière d'être. Aussi peut-on s'interroger à ce niveau sur la démarche du plaidoyer à entreprendre au sein du programme Dialogue Citoyen. L'étape actuelle de la réflexion dans les plates formes peut être comprise comme une phase allant de l'état des lieux à la préparation de l'argumentaire du plaidoyer. A ce stade, les plates-formes affinent une thématique plus pointue sur un secteur de travail. Il est utile de rappeler qu'un plaidoyer exige dans sa mise en œuvre beaucoup de ressources humaines, matérielles et financières. L'argumentaire repose sur des éléments objectifs et pertinents produits avec des outils scientifiques. De ce fait, il doit paraître raisonnable pour une large opinion et doit montrer le problème à résoudre, de même que les objectifs poursuivis. C'est dans ce sens que l'on pourra problématiser le plaidoyer au sein de la plate-forme thématique.

Le plaidoyer suppose une pratique qui repose sur la faculté des plates-formes à développer des stratégies capables d'atteindre les objectifs poursuivis. Le doigté des plates formes à mieux faire la connaissance et la gestion des agendas susceptibles de favoriser ou de dynamiser les activités du plaidoyer est recherché. Dans cette dynamique, les plates-formes ont intérêt à identifier les partenaires, les agents et organes de la décision dépositaires des enjeux. Il est aisé de constater que tout le travail est loin d'être théorique. Il aboutit plutôt à une concrétisation d'actions sur le terrain, d'où la nécessité de plancher suivant un cadrage bien défini en amont et en aval.

Bled-Dumas LOUZALA

### Des intrants pour la production animale

En sa qualité de ministre des sports et du redéploiement de la jeunesse, Marcel Mbari a remis, ce 17 juin, au Centre d'appui technique d'Odziba (département du Pool), des intrants pour la production animale et un Fonds d'insertion des jeunes (FIJ), respectivement à une dizaine d'associations et à dix promoteurs évoluant dans divers domaines. Abo-végétal de Nkombo à Talangaï, Coopérative K.B. de Makélékélé, Coopérative agropastorale de Kinsoundi, ou encore Tsanga développement de Djiri, ont été parmi les associations présentes sur les lieux. Dans le kit remis à chaque association, il y avait, entre autres, 18 kg de sel de cuisine, 25 kg de farine de poisson, 25 kg de maïs et trois porceteles dont deux (2) femelles.

En ce qui concerne le Fonds d'insertion des jeunes, il faut dire qu'il émane d'un financement de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (Conféjes). Ce projet a été lancé en 1994 pour appuyer les jeunes promoteurs d'activités génératrices de revenus. Le FIJ s'octroie en 2 phases : 75 % du coût du projet au début et 25 % après un contrôle concluant de la mise en œuvre de celui-ci. L'octroi de ce fonds est sensé détourner le jeune de l'intérêt qu'il peut porter sur la fonction publique afin de l'aider à créer sa propre entreprise

Enoch MANAKA

## Le développement des microfinances vu par l'APEMF-Congo

En République du Congo, la microfinance avait pris corps, en 2004, avec la création de la Coopérative populaire d'épargne et de crédit (COOPEC) qui, par la suite, s'est transformée en Mutuelle congolaise d'épargne et de crédit (MUCODEC). Aujourd'hui, ce secteur est composé de soixante quinze (75) établissements (41 indépendants et 34 du réseau MUCODEC) qui, selon le règlement 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC, sont classés en trois catégories dont les deux grands pôles de concentration sont Brazzaville et Pointe-Noire.

Dans toute la zone monétaire de l'Afrique Centrale, notamment en République du Congo, la microfinance est soumise, depuis le 13 avril 2002, à la réglementation CEMAC ci-dessus citée relative à l'exercice et au contrôle de cette activité.

Cette réglementation a pour objectif d'assurer la protection des ressources, de professionnaliser le secteur, de permettre aux établissements d'accéder à une autonomie financière et d'atteindre la pérennité.

La période d'après guerre est celle qui a entraîné, à un rythme effréné, la création des EMF. Mais un nombre important de ces établissements a prématurément mis la clé sous la porte à cause de l'amateurisme de certains agents qui n'avaient aucune formation, moins encore une expérience avérée dans le domaine de la microfinance. Et aussi par des ambitions inavouées de certains acteurs lors de la création de ces EMF.

Malgré ces faits, le nombre d'EMF est resté croissant jusqu'en 2003. A partir de 2004, ce nombre a connu une décade jusqu'à ce jour.

Actuellement, on observe en général une stabilité dans le secteur qui est en partie due à la prise en main des acteurs par l'Association professionnelle des établissements de microfinance du Congo (APEMF-CONGO) qui organise à leur profit des formations en partenariat avec CAPAF (Programme de renforcement de capacités des institutions de microfinance en Afrique francophone).

### Evolution des EMF par localité

Au Congo, on est encore loin de la couverture nationale en EMF. Les grandes villes que sont Brazzaville et Pointe-Noire regroupent à elles seules 69% des EMF. Cette situation s'explique notamment par l'insuffisance d'infrastructures routières et le manque d'infrastructures de communication et d'énergie ; bref, les coûts très élevés d'installation des EMF en zone rurale. Quand on sait que la microfinance reste et demeure une banque des pauvres et de proximité et une arme efficace dans la lutte contre la pauvreté, au Congo, on est encore loin du compte pour plusieurs raisons dont, entre autres, le manque d'attention et de soutien

de l'Etat aux préoccupations des EMF.

### Les effets du règlement de la CEMAC sur la microfinance au Congo

Pour permettre une bonne compréhension de ce texte communautaire, la Commission bancaire d'Afrique centrale et l'autorité de régulation auraient pu organiser des séminaires de vulgarisation du règlement CEMAC ainsi que des sessions de formation à l'intention des EMF et des cadres de l'autorité de régulation. Ceci pour l'application dudit texte avant sa mise en œuvre pendant la phase transitoire de 2 ans qui avait été accordée aux EMF pour leur conformité au texte révisant cette activité. Si cette procédure avait été adoptée, ce document serait rendu public et opposable à tous tant sur le plan horizontal que vertical.

### Evolution des dépôts et des crédits

On constate que les dépôts et les crédits des établissements indépendants ont connu une baisse en 2004 à cause des turbulences qui ont frappé le secteur. C'est le cas de l'affaire Humberto Brada qui avait défrayé la chronique, il y a quelques années, en jetant un discrédit total sur le secteur avec la spoliation des épargnes de la population à hauteur de plusieurs milliards de francs CFA. L'épargne qui s'affiche est une épargne très volatile et à très court terme et ne peut être transformée en crédit. Ce fait explique le montant très bas des crédits. Cette situation pouvait s'améliorer si les banques investissaient dans le secteur de la microfinance.

La microfinance du Congo souffre d'un manque de soutien financier tant de la part des bailleurs, qui sont d'ailleurs très rares, que de la part de l'Etat. En regardant la fermeture en cascade des EMF par manque d'encadrement, l'Association professionnelle des EMF du Congo prendra contact avec le CAPAF. Celui-ci est installé à Dakar, au Sénégal, et s'emploie à former les formateurs des formateurs en dupliquant les cours CGAP dont l'autorité en microfinance est internationalement reconnue. Ces cours permettent de contrer les fermetures des EMF dont les effets négatifs ont détruit l'image et l'activité de la microfinance au Congo. Ces formations seront aussi ouvertes aux cadres et agents de l'autorité de régulation afin que tous puissent parler le même langage.

### Rendre fiable la microfinance au Congo

Pour recréer la confiance et assurer le financement des activités génératrices de revenus tout en évitant la thésaurisation, l'APEMF-Congo vise à mettre en place un fonds de garantie pour protéger les épargnes de la clientèle, un fonds de refinancement des EMF, et assurer la prise en main de la formation des acteurs.

Avant de savoir si la microfinance du Congo joue son rôle de lutte contre la pauvreté ou contribue-t-elle à la réduction de la pauvreté tant pour les jeunes que pour les femmes, il faut reconnaître que la microfinance du Congo est encore très jeune mais souffre malheureusement d'un manque de soutien qu'il faut une activité soutenue pour lui permettre de faire ce qui lui est demandé c'est-à-dire faire du crédit.

Voilà pourquoi, après avoir compris le rôle que l'on attend d'elle, l'APEMF-Congo n'a pas hésité à contacter le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et le FENU (Fonds des Nations Unies pour l'environnement) pour regarder la possibilité de mettre en place un cadre de travail devant conduire au lancement du processus de l'élaboration d'une politique nationale et d'une stratégie de développement de la microfinance, document qui, une fois élaboré et adopté, prendra en ligne de compte toutes les préoccupations des acteurs de ce secteur avec aussi les moyens de sa mise en œuvre.



Rock Ikonga, Président de l'Apemf-Congo

## “La microfinance est un instrument de lutte contre la pauvreté”



**Le décret portant création de la Direction générale de la monnaie et du crédit a été publié le 31 juillet 2003. Gilles Obal Mond Mwanike, directeur de la microfinance et des marchés financiers, livre à Dialogue Citoyen ses approches sur ce secteur assez prometteur.**

### Quelle est la politique de la Direction générale de la monnaie et du crédit (DGMC) en matière de microfinance au Congo ?

La politique de la DGMC est de faire respecter les dispositions réglementaires (règlement COBAC et les normes prudentielles). Le respect de ces dispositions vise la protection de l'épargne des déposants.

Mais, en réalité, le Congo ne dispose pas de politique dans ce domaine. L'atelier de lancement du processus de la mise en place de la politique et stratégie de la microfinance qui a eu lieu sous l'égide du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), le 13 avril dernier, a abouti à la mise en place d'un Groupe de travail microfinance (GTM).

### Que représente pour vous la micro finance ?

La microfinance est un outil important qui permet d'atteindre les pauvres pour les aider à mener des activités productives ou génératrices de revenus pouvant les amener à développer leurs petites

entreprises. C'est aussi un moyen capable d'offrir aux démunis, et à ceux qui ont des revenus, des services financiers.

### Combien d'établissements comptez-vous présentement au Congo ?

Le Congo compte 75 EMF, dont 41 EMF indépendants et 34 en réseau MUCODEC ; la répartition est la suivante : - 37 à Brazzaville, 15 à Pointe-Noire, 22 dans d'autres départements.

### Quel message pouvez-vous adresser à tous ceux qui ont adhéré aux différents EMF ?

Un message de confiance, le secteur se développe normalement. La Direction générale de la monnaie et du crédit, avec le concours du PNUD et du FENU, est en train de mettre une politique, ou stratégie, nationale de la microfinance. De ce fait, ils peuvent faire confiance aux EMF qui existent car ils sont sous le contrôle de la DGMC.

### Avez-vous quelques projets pour les années futures ?

Oui, nous entendons instaurer une journée nationale de la microfinance. Ensuite, nous envisageons d'assainir le fichier des EMF. A ce propos, seuls les EMF en règle sont autorisés à exercer et à faire de la microfinance un instrument de lutte contre la pauvreté.

Propos recueillis par Hugues KOUIMBILA

## Extraits du règlement CEMAC sur la microfinance

Signé le 13 avril 2002, à Ndjamena (Tchad), ce règlement 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC comporte 71 articles répartis en une dizaine de titres. Dans le Titre I des dispositions générales, les articles qui y figurent présentent la microfinance, sur le plan institutionnel et organisationnel notamment.

**L'article 1** stipule : " La microfinance est une activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel "

**L'article 2** : " La dénomination Etablissement de microfinance, en abrégé EMF, désigne les entités qui exercent l'activité de microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, en abrégé CEMAC "

**L'article 3** : " Au sens du présent règlement, on entend par Autorité monétaire nationale : le ministre chargé de la monnaie et du crédit de l'Etat - Commission bancaire : la Commission bancaire de l'Afrique Centrale, en abrégé COBAC - Etablissement : l'établissement de microfinance - Membre : toute personne qui contribue au capital ou à la dotation d'un EMF de première catégorie, assume les responsabilités qui en découlent, et peut bénéficier des prestations délivrées par l'EMF - Usager : toute personne, physique ou morale qui bénéficie des services d'un EMF de première catégorie sans en être membre "

**L'article 5** présente les établissements de microfinance en plusieurs catégories. Il est libellé comme suit : " Les établissements sont regroupés en trois catégories. Sont classés en Première Catégorie, les établissements qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres qu'ils emploient en opérations de crédit, exclusivement au profit de ceux-ci. Sont classés en Deuxième Catégorie, les établissements qui collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers. Sont classés en Troisième Catégorie, les établissements qui accordent des crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne. Les formes juridiques des EMF sont, pour chaque catégorie, précisées par règlement de la Commission bancaire de l'Afrique Centrale "

Les autres titres traitent d'opérations et services autorisés (Titre II), " De l'organisation " (Titre III), " Des agréments, autorisation préalable, déclaration et interdictions " (Titre IV), " Des normes réglementaires " (Titre V), " De la surveillance et du contrôle des établissements " (Titre VI), " De l'administration provisoire " (Titre VII), " De la liquidation " (Titre VIII), " Des dispositions diverses " (Titre IX) et " Des dispositions transitoires et finales " (Titre X). Pour ce dernier titre, l'article 71 indique que ce présent règlement entre en vigueur à partir de sa date de signature et est publié au journal officiel de la Communauté.

**Dossier sur la microfinance au Congo****Etat des lieux des établissements de microfinance (EMF) au Congo****Evolution des EMF par départements en 2004**

Localités	1e catégorie	2e catégorie	3e catégorie	EMF indépendts	Réseau Mucodec	Total	%
Brazzaville	38	6	2	46	13	59	56%
Pointe-Noire	14	1	2	17	13	22	21%
Bouenza	1	0	0	1	4	5	5%
Niari	1	0		1	1	2	2%
Lékoumou	1	0	0	1	0	1	1%
Pool	1	0		1	5	6	6%
Cuvette centrale	4	0	0	4	5	9	8%
Cuvette ouest	0	0		0	1	1	1%
Plateaux	0	0	0	0	1	1	1%
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>71</b>	<b>35</b>	<b>106</b>	<b>100%</b>

**Evolution des EMF par localités (2002-2005)**

Localités/année	2002	2003	2004	2005
Brazzaville	42	67	59	37
Pointe-Noire	18	23	22	15
Autres départements	26	26	25	23
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>116</b>	<b>106</b>	<b>75</b>

**Evolution des EMF (2002-2005)**

Localités/année	2002	2003	2004	2005
EMFindépendants	51	82	71	40
Réseau Mucodec	35	34	35	35
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>116</b>	<b>106</b>	<b>75</b>

**Evolution des dépôts et crédits****Les dépôts**

EMF/ Années	2002	2003	2004	2005
EMF indépendants	2 940 730 000	6 965 432 834	3 425 000 085	6 715 854 115
Réseau MUCODEC	20 545 000 000	24 797 000 000	30 134 000 000	43 645 000 000
<b>Total (fcfa)</b>	<b>23 485 730 000</b>	<b>31 762 432 834</b>	<b>33 559 000 085</b>	<b>50 360 854 115</b>

**Les crédits**

EMF/ Années	2002	2003	2004	2005
EMF indépendants	2 940 730 000	127 103 256	689 000 000	878 735 157
Réseau MUCODEC	3 533 000 000	5 760 000 000	6 331 000 000	6 753 000 000
<b>Total (fcfa)</b>	<b>5 509 000 000</b>	<b>5 887 103 256</b>	<b>7 020 000 000</b>	<b>7 631 735 157</b>

## La Fédération des MUCODEC

Etablissement de micro finance de première catégorie dont l'existence remonte en juin 1984 avec la création de sa première caisse rurale à Madingou (Bouenza) et sa première caisse urbaine à Baongo (Brazzaville) en mai 1985, la Fédération des Mucodec jouit d'une solide réputation et occupe au Congo-Brazzaville une place de premier plan. Elle est l'une des institutions qui ait traversé les crises de 1993,1997 et1999 (ayant occasionné des pertes de l'ordre de 5 milliards FCFA pour le réseau), alors que les trois autres banques commerciales alors existantes ont sombré les unes après les autres, sous les coups des troubles civils, des malversations et des fautes de gestion. Primée en 2004 par le président de la République du Prix de l'excellence pour sa bonne gestion, la Fédération des Mucodec a réalisé, en Avril 2006, les résultats suivants : 9 196 membres (adhésion) ; 147 383 membres (sociétariat) ; 51 293 910 356 FCFA (dépôts) ; 4 094 229 100 FCFA (productions crédit) ; 323 784 000 FCFA (ristourne distribuée)

### Groupe Mucodec

Un réseau de trois délégations fédérales et 35 caisses locales déployées dans les départements du Congo :

### Réseau de trois délégations fédérales

11 caisses à Brazzaville +4 caisses délocalisées		5 caisses à Pointe-Noire	15 caisses dans les départements	
Baongo	La Gare	Centre ville	Dolisie	Owando
Louingui	Poto-Poto	Grand Marché	Nkayi	Makoua
Boko	Moungali	Mvouvou	Mouyondzi	Mossaka
Mindouli	Plateau des 15 ans	Tié-Tié centre	Sibiti	Ouessou
Kinkala	Ouenzé	Fond Tié-Tié	Djambala	Oyo
Makélékélé	Tsiémé		Gamboma	Impfondo
CCF	Talangaï		Boundji	
Brazza centre			Ewo	

Bureau central : 86 ; Réseau : 173 ; Fédération : 259 ; Mouvement : 311 ; Total : 570

Ouverture de compte : Compte épargne : montant minimum : 13.000 FCFA ; Compte courant : montant minimum : 6000 FCFA

### Game de crédit

- Prêts automatique/salaire (POS) : Trésorerie - Equipement  
Taux 2% par mois/capital restant dû  
Durée 3 mois, montant : un (1) salaire
- Prêt à Risque Nul : Trésorerie - Equipement  
Taux 1% par mois/capital restant dû  
Durée 1 à 36 mois, montant : épargne
- Prêt aux particuliers : consommation - Equipement- Investissement  
Taux 2% par mois/capital restant dû  
Durée 1 à 36 mois, montant : 4 x épargne
- Prêt aux commerçants/Personnes Morales/Association : Trésorerie - Equipement.  
Investissement  
Taux 2% par mois/capital restant dû  
Durée 1 à 36 mois, montant : 4 x épargne

### Services proposés aux sociétaires :

Domiciliation de salaire et pension de retraités/ Encaissement de chèque/Virement interne et internationaux (correspondants : Crédit Mutuel Océan et banque Fédérale Crédit Mutuel)/Opérations déplacées/Procuration Mucodec/Téléphone et fax.



## La CAPPED du Forum des jeunes entreprises du Congo

### I- Présentation générale

La Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED) a été créée en 1991 par le Forum des Jeunes Entreprises du Congo (FJEC).

Elle s'est distinguée juridiquement de la structure dont elle est issue le 20 décembre 2003 pour répondre aux exigences de la réglementation mise en place par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Sous le N° 2785/MEFB/CAB du 06 avril 2005, la CAPPED a obtenu son agrément du Ministère de l'économie, des finances et du budget comme Etablissement de microfinance de première catégorie de type associatif. Des organes de gouvernance ont été mis en place : une Assemblée générale de tous les membres, un Conseil d'administration de 15 membres, un Conseil de surveillance de 5 membres et un organe exécutif (direction).

### II- Spécialisation

La CAPPED est spécialisée

dans le financement des projets de création ou de développement des micro, petites et moyennes entreprises (µPME) de ses membres adhérents. Aucun crédit à la consommation n'est octroyé.

### III- Localisation

Actuellement, elle est implantée à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie.

### IV- Services proposés aux membres

Trois activités sont déployées à leur endroit : la collecte de l'épargne ; l'octroi des crédits à travers deux produits (le crédit individuel ou crédit PME et le crédit de groupe ou micro crédit solidaire (MCS) réservé aux femmes et aux jeunes gens de moins de 40 ans. Enfin, les

paiements déplacés ou transfert de fonds.

### V- Quelques réalisations

Au 31 décembre 2005, les résultats suivants ont été réalisés :

- Nombre d'épargnants : 13.400 (Hommes 70%, Femmes 30%)
- Epargne collectée : 30.000.000.000 F CFA. Encours de l'épargne : 1.800.000.000 F CFA
- Nombre de crédits octroyés : 25.000 aux PME (80% d'hommes et 20% de femmes) et aux MCS (20% d'hommes et 80% de femmes)
- Montant total des crédits octroyés : 4.000.000.000 F CFA. Encours de crédit : 300.000.000 F CFA
- Taux de remboursement : PME 90% ; MCS 98%
- Transferts de fonds : 5.000.000.000 F CFA ont circulé entre Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie.

Activités financées : Commerce,

services, artisanat, mini industries, transformation agro alimentaire, etc.

### VI- Difficultés rencontrées

La CAPPED manque de ressources longues pour financer les projets à moyen terme : certains secteurs comme l'agro pastoral sont peu ou prou financés ; réalisation des garanties prises lors des crédits PME ; mauvaise foi des promoteurs ; procédures longues et onéreuses au niveau de la justice ; les difficultés des promoteurs (pénurie, inflation, manque d'eau et d'électricité) grèvent le taux de remboursement. ●

Siège : Villa B43 Quartier Milice  
Baongo  
E.mail : cappedbv@yahoo.fr  
site web : www.fjec.org  
Tél. 621.88.42



**Bulletin Dialogue Citoyen**  
disponible sur le site [www.fjec.org](http://www.fjec.org)

## Dossier sur la microfinance au Congo

### Microfinance : un secteur qui a besoin d'être soutenu au Congo

Depuis le 13 Avril 2002, le secteur de la microfinance est régi par une loi sous régionale CEMAC (Communauté des Etats monétaires de l'Afrique Centrale) dénommée loi 01/02/UMAC/CEMAC/COBAC qui répartit les Etablissements de microfinance en trois catégories : les mutuelles, associations et coopératives ; les sociétés anonyme (S.A) et à responsabilité limitée (S.A.R.L) ; et les projets ayant un volet de crédit. Une association professionnelle (APEMF-Congo) regroupe une trentaine d'EMF en République du Congo.

Vu l'importance de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté, le gouvernement de la République a créé, en février 2005, une direction de la microfinance au sein de la Direction générale de la monnaie et du crédit (DGMC) qui est sous tutelle du Ministère des finances. La microfinance est un secteur jeune au Congo qui a fait son apparition à la fin des années 1980. Les EMF se développent progressivement sur le territoire national, surtout en zone urbaine.

Les difficultés du secteur sont de deux ordres : interne et externe. Au plan interne, les EMF sont confrontés au problème de la formation du personnel. Les outils de gestion sont dans la plupart manuels, les SIG (systèmes d'information et de gestion) sont donc inadéquats et posent le crucial problème de gestion. L'insuffisance de fonds propres pousse les dirigeants à privilégier le transfert de fonds au détriment des autres services comme celui du crédit, pourtant générateur de revenus et créateur d'emplois. Lorsqu'on ajoute à ces maux la mauvaise foi des emprunteurs, les goulots d'étranglement sont importants. Les pesanteurs externes

influent également sur la profession. Elles peuvent être catégorisées en trois points : l'administration générale, le secteur bancaire, les bailleurs de fond.

Au niveau de la réglementation, les différents ministères n'ont pas la même lecture ni interprétation de la loi. C'est le cas du Ministère de



l'administration du territoire et celui des finances qui ne s'accordent pas sur la qualité d'association des EMF de première catégorie. Pire encore, ce ministère fait fi de la loi sous régionale, pourtant supra-nationale, au profit de la loi "nationale" de 1901. Alors, on voit des EMF ayant l'agrément du Ministère de finances et de la COBAC (Commission bancaire de l'Afrique Centrale) fonctionner sans récépissé, prouvant le caractère associatif ou mutualiste. Un autre cas flagrant est l'arrêt du Ministère de Finances portant "défiscalisation temporaire" du secteur de la microfinance qui n'est pas pris en compte par la Direction Générale du Commerce, laquelle somme les EMF de payer la patente et autres taxes sous peine de fermeture des établissements.

La justice et la police ne restent pas en marge. Une procédure judiciaire lancée par un EMF peut s'avérer non concluante et parfois à son détriment. Elle est

également longue et onéreuse. Dans le secteur bancaire classique, aucun écho encourageant ou favorable ; la plupart des EMF sécurisent leurs avoirs dans les quatre banques classiques qui existent dans le pays (LCB, CL, COFIPA et BGF). Celles-ci reçoivent d'importantes sommes d'argent qui sont collectées par ces structures de proximité. Mais, en retour, d'énormes agios leur sont imposés. Aucun cadre de concertation n'existe entre ces banques et les EMF. Aucune possibilité de refinancement pour ces derniers.

Sur l'échiquier national, seuls deux EMF bénéficient encore du soutien des bailleurs de fonds. Au cours d'un récent voyage en Europe, il nous a été clairement

signifiés que le Congo ne fait plus partie des pays éligibles et prioritaires au financement de certains bailleurs de fonds pour deux raisons : la première, parce qu'il est un pays riche, et la seconde, qu'il y est difficile pour un investisseur quelconque de "rapatrier" ses fonds, tant la procédure de transfert est difficile. A Western Union, par exemple, un transfert de plus d'1 million FCFA ne peut se faire par une seule personne. C'est ici l'occasion de lancer un appel au gouvernement de la République afin qu'il soutienne l'action de ce secteur émergent qui œuvre pour la lutte contre la pauvreté. Plusieurs emplois se créent par le truchement des EMF et d'importants flux monétaires s'effectuent entre les différentes localités du pays.

**Ghislaine MACKIZA**  
Directrice de la CAPPED

### Pas de développement local sans épargne locale

La caisse villageoise d'épargne et de crédit (CVEC) est une expérience de microfinance en milieu rural de type associatif. Elle est née de la demande des bénéficiaires et des utilisateurs des services du Forum des Jeunes Entreprises du Congo (FJEC), à la suite des missions effectuées dans plusieurs localités du Congo (Kindamba, Loumo, Louomo et Voka). Cette demande a été exprimée en 2001 lors des assemblées générales primaires dans toutes les localités servies par le FJEC.

C'est la gestion communautaire des fonds des promoteurs d'initiatives locales de développement. Elle prête ses services à ses membres adhérents pour contribuer au financement de leurs activités ou microprojets.

#### Comment accéder au service de la CVEC ?

Potentiels adhérents :  
Producteurs individuels  
Groupements  
Personnes morales

#### Droits d'adhésion :

Individualités : 1.000 F  
Groupements : 2.000 F  
Personnes morales : 3.000 F  
Carnet : 500 F

#### Type d'épargne :

Epargne courant (ou à vue) : l'épargnant dépose à la caisse de l'argent (quelque soit le montant), la fréquence dépend de ses possibilités. Au retrait 10% sur le montant du retrait est à la caisse ; Epargne par périodicité (1 fois par semaine) : l'épargnant dépose 1 jour par semaine une somme minimale de 1 000 F dans son compte. Possibilité de demander un crédit sur ce compte.

#### Comment accéder au crédit :

3 fois l'épargne soit 20% l'épargne ou 100% pour les crédits à risque nul ; Ancienneté de 6 mois comme adhérent dans la caisse et épargner régulièrement ; Avoir un dossier élémentaire de projet de production qui justifie sa rentabilité et y déposer une demande de prêt ; Intérêt sur le crédit : 1,5% à 5% (en fonction du type de projet) ; Durée de remboursement : 9 mois ;

Différé : 1 - 3 mois après le décaissement du crédit ; S'acquitter d'un frais de 1 500 F pour l'élaboration du dossier du projet.

#### Placement de la caisse

Grosses sommes d'argent (+ de 100 000 F) localisées à la CAPPED, à Brazzaville.  
Petites sommes d'argent (-100 000 F) dans une caisse dans la localité.

La CVEC qui est un instrument de microfinance rurale de type mutualiste, est aussi un outil communautaire. Elle est composée aujourd'hui de soixante quinze (75) membres dont plus de la moitié demande le crédit.

L'évaluation qui a été faite cette année révèle que du 14 juin 2004 au 31 décembre 2005 :

-Recettes totales (confondues) : 2 490 110 FCFA  
-Dépenses :  
Dépôt CAPPED : 1 850 000 FCFA  
Retrait sur compte courant : 585 070 FCFA  
-Disponible : 55 040 FCFA  
-Adhésions : 75 membres dont 62 individualités, 5 personnes morales et 8 groupements  
Du 01 janvier 14 février 2006 :  
-Recettes : 300 140 FCFA  
-Dépenses :  
Crédit relais (2 personnes) : 115 000 FCFA  
Retrait sur compte courant : 142 550 FCFA  
-Disponible : 42 590 FCFA

Après 16 mois d'exercice et avec la pression des promoteurs, la CVEC a octroyé des crédits à 3 membres par l'intermédiaire de la CAPPED mais le fonds pris dans son compte, c'est le crédit à risque nul.

En septembre 2005, la CVEC a accordé 3 crédits pour 550 000 FCFA, pour une fin de remboursement prévue en juin 2006.

En avril 2006, 6 crédits ont été accordés pour 690 000 FCFA. A partir de cette expérience, les CVEC suivantes ont pris le relais en mars 2006 : la CVEC Makotipoko, dans le département des Plateaux et la CVEC Base-Agip dans le Kouilou, avec l'appui du CNRS. ●

### Une caisse au service des femmes en détresse

La caisse d'appui aux initiatives économiques des " Claire " (CAEC) qui se situe au sein de l'église Saint Esprit de Mounkali, à Brazzaville, apporte son aide financière aux femmes de différentes fraternités de l'Eglise catholique. Au départ de cette initiative, ce sont les femmes membres de la fraternité Saint des " Claire " qui sollicitaient des appuis ou de l'aide financière au sein de celle-ci pour l'entretien de leur ménage. Au départ, l'aide ne fut accordée qu'aux membres de la fraternité. Mais, étant donné que la caisse était beaucoup sollicitée par des femmes qui voulaient refaire leur vie à travers des activités commerciales, la

CAEC a ouvert ses portes à d'autres fraternités de l'église catholique du Congo.

En octobre 1999, la caisse des "Claire" s'est structurée après une assemblée générale en 2000, sous l'impulsion de Marguerite Homb qui conseilla aux membres de la caisse de se rapprocher du Forum des Jeunes Entreprises du Congo (FJEC) pour bénéficier d'une formation. Les populations qui sortaient des forêts, suite aux conflits armés, venaient constamment demander de l'argent à la Caisse pour redémarrer leur vie. Sensibles à cette requête, les responsables de la fraternité ont créé une petite

caisse avec l'argent de la paroisse. C'est grâce à cela que, pour la première fois, la fraternité remit à une femme une somme de 3000 FCFA pour démarrer une petite activité commerciale.

La sollicitation d'un financement se fait accompagner de deux avaliseurs pour obtenir plus de garantie au crédit dont le remboursement se fait en l'espace de 8 mois, pas plus. Le crédit varie entre 25 000 FCFA et 250 000 FCFA, à l'exception des femmes commerçantes qui peuvent prendre jusqu'à 500 000 FCF de crédit par rapport à l'expérience prouvée dans la capacité de remboursement.

L'âge admis pour bénéficier d'un crédit est de 18 ans et plus. La somme accréditée n'est versée qu'après une étude de marché qui se fait par la secrétaire chargée au crédit de ladite structure, Simone Mambéki. Pour celle-ci, "les femmes qui renforcent leur activité commerciale arrivent à bien rembourser leur crédit".

La CAEC a la capacité mensuelle d'1 million FCFA de crédits mis à la disposition des clients ayant exprimé le désir d'être soutenus financièrement. Elle a aussi permis aux jeunes gens exerçant des activités commerciales aux environs de la paroisse Saint Esprit de

déposer leur argent à la caisse, mais sans garantie de crédit.

Pour ce qui est des sources de financement de la caisse, celle-ci les obtient de la fraternité elle-même, du PMRU, etc. Ainsi, près de 300 adhérents sont recensés à cette caisse pour avoir payé normalement les 1000 FCFA de droits d'adhésion. Mais, afin d'obtenir certains supports tels que la fiche d'épargne, la fiche de crédit, le carnet journal, etc., un montant de 5000 FCFA a été requis aux différentes bénéficiaires depuis 2001.

Marie Joëlle MOUNDOUTI

## “Le PDC intéresse la CICOS parce qu’il mobilise les acteurs de la société civile congolaise autour de l’eau”



Laurin Barros nous

Une mission du Programme Dialogue Citoyen (PDC), composée de Jean Pierre Bitemo et Lilian Laurin Barros, respectivement coordonnateur et référent méthodologique, a séjourné à Kinshasa du 14 au 16 juin 2006 pour une séance de travail avec la Commission Internationale du Bassin Congo - Oubangui - Sangha (CICOS), ainsi que des échanges de pratiques avec le Conseil National des ONG de Développement (CNONGD) en RDC. Lilian

présente ici les quelques particularités de ces rencontres.

Vous êtes allés rencontrer à Kinshasa la CICOS et le CNONGD, quelles ont été les principales décisions que vous avez prises ensemble ? Notre mission à Kinshasa nous a permis de travailler avec la Commission internationale du Bassin Congo - Oubangui - Sangha (CICOS) sur le renforcement des capacités de nos deux structures respectives, avec des intérêts

ciblés. Le Programme Dialogue Citoyen (PDC) intéresse la CICOS parce qu’il mobilise les acteurs de la société civile congolaise autour de la thématique sur l’eau. Par conséquent, il devient un interlocuteur privilégié lorsqu’il s’agira de travailler avec la société civile congolaise sur cette question. Le PDC et la CICOS ont convenu que soit mis en place un cadre de partenariat qui doit préciser les attentes de chacun, l’intérêt du partenariat, le travail à faire ensemble et les résultats attendus à court, moyen et long terme. Enfin, le PDC a souhaité que la CICOS lui facilite l’accès aux bases de données sur l’eau et qu’elle lui serve de caution morale dans sa démarche pour faciliter aux pauvres l’accès à l’eau potable. Pour le CNONGD, il s’est agi d’un partage d’expérience sur l’implication de la société civile de la République Démocratique du Congo au processus d’élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté et son implication au processus électoral.

Depuis quand le Programme

Dialogue Citoyen (PDC) a pris langue avec la CICOS ?

Nous sommes en contact avec la CICOS depuis 2005, mais nous n’avons pas encore traité des points de convergence en tête à tête. Ce qui revient à dire, pour nous, que cette mission fut un moyen propice de réaliser ce large partage.

Avez-vous suivi la même démarche pour rencontrer le Conseil national des ONG de développement (CNONGD) ?

Avec le CNONGD, la démarche était différente. En effet, nous avons travaillé sur un partage d’expérience dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). La République du Congo, dans l’élaboration du DSRP - Final, entame les consultations participatives dans tous les départements du pays. Le chargé des programmes du CNONGD, Rigo Gene, et son responsable, Joseph Kakinga, nous ont présentés la démarche de "l’Unité de pilotage du processus d’élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté (UPPE-SRP)" en RDC. Ensuite

il nous ont fait partager leur expérience sur les "Consultations Participatives sur la Pauvreté auprès des Communautés de base", réalisées dans la province de Katanga (sud est Katanga) composée de 22 territoires. Nous avons aussi mis à profit cette mission pour rencontrer les ONG membres du CNONGD pour échanger sur la participation de la société civile du Congo Démocratique au processus électoral. Ces organisations se sont mobilisées pour préparer la population et les partis politiques à ces échéances, à travers l’éducation civique et la vulgarisation des droits humains, en faisant du porte à porte, en organisant des sessions de sensibilisation auprès des groupes cibles et à travers les médias...

Propos recueillis par  
Marie Joëlle MOUNDOUTI

## Une bonne gouvernance garantit le développement communautaire

Après la rédaction d’un premier rapport en 2002 sur le thème "Guerre et après ? Développement humain en situation post- conflit", il a été organisé, le 15 juin à Brazzaville, un atelier d’analyse sur le deuxième rapport national sur le développement durable en République du Congo. Cet atelier s’est tenu conformément aux observations faites par le comité de pilotage et le comité technique pour lesquelles Paul Kampakol, secrétaire général du Forum des jeunes entreprises du Congo a fait une présentation. A cet effet, plusieurs sachants, parlementaires et organisations de la société civile, notamment Dialogue Citoyen étaient invités à cet atelier. Ces rapports nationaux sont à situer dans la dynamique imposée depuis 1990 par le PNUD en vue de promouvoir un concept global de développement qui prend en compte, dans un esprit d’équité, les besoins prioritaires des générations actuelles, tout en préservant les générations futures. En d’autres termes, il

s’agit de promouvoir le progrès social, la croissance économique, dans le respect de leur environnement. Ce concept est celui du développement humain durable (DHD). Dans ce dernier rapport, il a été question des différentes dimensions de la gouvernance : gouvernance politique, administrative, économique et gouvernance des entreprises des consultants. Ces différentes gouvernances s’influencent mutuellement et déterminent évidemment le développement communautaire, la cohésion sociale et, partant, le développement humain durable. L’analyse de ce rapport qui s’appuie donc sur tous les contours de la gouvernance (politique, économique et socioculturelle) en République du Congo a mis en évidence l’instabilité politique et a marqué toute l’histoire de ce pays depuis les indépendances, le recours aux solutions extra-constitutionnelles, la faible participation de la société civile et des populations à la gestion de la chose publique, le faible degré de transparence, de

responsabilité, de dialogue social, du respect des droits de l’homme, etc. Ce tableau est davantage terni par le niveau insoutenable du service de la dette, la dégradation de l’environnement, et pour couronner le tout, l’accentuation de la pauvreté comme expression du recul du développement humain en République du Congo.

Etant donné que la gouvernance politique détermine les autres formes de gouvernance, c’est d’elle que découle le développement communautaire, la cohésion sociale et en conséquence le DHD.

Ce séminaire atelier qui a été suspendu pour permettre aux consultants de prendre en compte les contributions des différents intervenants, reprendra ses travaux dans quelques jours pour sa validation finale.

**Bienvenu Parfait Matsala**  
Animateur de la plate forme thématique "Pauvreté et Accès à l’Eau Potable"

## Le Congo a abrité la conférence ministérielle des pays membres de l’Union Africaine

Réunis du 09 au 10 juin, à Brazzaville, sous le patronage du premier ministre congolais, Isidore Mvouba, les ministres des pays membres de l’Union africaine (UA) ont planché sur le rapport des experts gouvernementaux concernant l’examen des études de faisabilité relatives à la mise en place d’une Unité et d’un Fonds spécial d’appui à la démocratie et d’assistance électorale. Ce rapport a comporté deux (2) parties, à savoir : l’Unité administrative d’appui à la démocratie et d’assistance électorale qui dépendra de la Direction des affaires politiques de la commission de l’UA, et le Fonds spécial d’assistance à la démocratie et aux élections. Il ressort de ce rapport que le mandat général de l’Unité est la coordination et la mise en œuvre des activités de la Commission de l’UA. Les missions de l’Unité sont la promotion de la démocratie en général, l’observation et le suivi des élections et l’assistance électorale en particulier.

Quant au fonds, il est indiqué que ses objectifs consistent à soutenir les activités de l’Unité d’appui à la démocratie et d’assistance électorale, les initiatives nationales et régionales, le renforcement des capacités des organes de gestion des élections. Selon le rapport, ce Fonds favorise la flexibilité, la coordination des

actions de mobilisation et d’utilisation des ressources. Les bénéficiaires du Fonds sont l’Unité "Démocratie et élection", les Etats membres, les organisations régionales, les institutions nationales et les organisations de la société civile impliquées dans le processus de démocratisation et d’observation des élections. Les ministres ont également adopté avec amendements le projet de charte africaine sur les élections, la démocratie et la gouvernance et le rapport y relatif. Les grandes lignes de ce projet de charte ont été, entre autres, la promotion des valeurs universelles et principes de la démocratie, la prévention et la lutte contre la corruption, l’égalité entre les hommes et les femmes dans les institutions politiques et privées, la création et le renforcement des organes électoraux nationaux, impartiaux et neutres qui gèrent les processus et les systèmes électoraux, le rejet et la condamnation des changements anticonstitutionnels de gouvernement, les sanctions en cas de révision de la constitution par le gouvernement en place pour se maintenir indéfiniment au pouvoir.

**Maître Modeste MBOSSA**  
Animateur de la Plate-forme Pauvreté et accès à la justice

## Expression citoyenne

# "Chaque individu devra jouir des droits inhérents à la personne humaine"

**Président de l'Association panafricaine Thomas Sankara (APTS) et de la Fédération congolaise des droits de l'homme, Céphas Germain Ewangué a participé récemment à plusieurs activités au cours desquelles la société civile s'est exprimée sur un certain nombre de sujets. Il nous en donne ici quelques précisions.**

**Dernièrement, vous avez organisé un Forum sur la démocratie, les droits de l'homme et les élections au Congo. Quel principal objectif visiez-vous à travers cette activité ?**

Vous savez, notre pays semble définitivement tourner le dos au système de parti unique, au profit de la démocratie pluraliste, depuis plus d'une décennie. Or, qui dit démocratie pluraliste dit élections concurrentielles ; et les élections concurrentielles exigent le respect d'un certain nombre de normes standard au-delà, un environnement favorable au respect des libertés publiques et fondamentales, la liberté de la presse, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la culture démocratique dans le corps social et, enfin, des partis politiques dynamiques jouant le rôle moteur du système démocratique. Or, tous ces paramètres sont loin d'être des réalités dans notre pays et les conséquences sont connues : les contestations des élections qui conduisent souvent à des conflits sanglants entraînant des violations massives des droits de l'homme. La société civile a donc, dans ce contexte, un rôle crucial à jouer qu'il convient de

bien circonscrire avant d'agir en conséquence. Voilà, brièvement, le principal objectif qui a conduit à l'organisation de ce Forum dont les résultats ont bien été à la hauteur de nos attentes.

**Les élections sont encore une échéance assez lointaine. Pourquoi, dès à présent, êtes-vous en train d'en faire une préoccupation majeure ?**

Les élections, c'est déjà l'année prochaine. Et quand on parle d'élection, on fait allusion à tout un processus avec les différentes étapes qui s'imposent dont les plus déterminantes demeurent l'identification du corps électoral, d'une part, et la sensibilisation et l'éducation de ce corps électoral, d'autre part. En effet, il convient d'éveiller les consciences pour une participation responsable car l'ignorance des populations sur les enjeux électoraux constitue un grand obstacle à l'émergence d'une vraie démocratie souhaitée par tous. Vous conviendrez avec moi que cela ne vient pas d'un seul coup, ni par hasard, il faut du temps. Il faut un travail acharné et méthodique. Pour cela, je crois que les échéances ne sont plus éloignées, vu les défis à relever, notamment en terme de contribution de la société civile que nous souhaitons lucide et dynamique. La démocratie étant un combat long jamais terminé dont les armes sont à perfectionner constamment, la société civile se doit dans cette phase de consolidation de notre jeune démocratie à combattre l'ignorance qui, hélas !, occupe encore toute sa place dans les consciences de la majorité des populations. Or, c'est cette



ignorance qui est le plus grand obstacle au développement de la démocratie. Le travail à ce niveau est immense et la société civile a besoin du temps et des appuis multiformes pour s'atteler à ce travail de conscientisation et d'éducation.

**Quel est votre point de vue sur les problèmes sociopolitiques du moment, en l'occurrence la hausse du prix du carburant qui peut avoir des conséquences incalculables ?**

Je note que la situation est déconcertante et que nous devons tous en prendre conscience pour œuvrer à redresser tout ce qui peut l'être afin de construire ensemble un pays qui soit ambitieux pour tous. Un pays où chaque individu devra jouir des droits inhérents à la personne humaine. Nous savons déjà que notre pays dispose d'un arsenal juridique important qui garantit à

pour la démocratie qui perdrait toute sa valeur si elle ne participe pas à l'amélioration des conditions de vie tant attendue par les populations.

**Récemment, vous avez participé à Genève, en Suisse, à la pré-session sur la situation des enfants au Congo, à l'invitation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme. Quelle a été votre contribution à cette occasion ?**

J'ai été invité par cette institution pour non seulement émettre le point de vue de la société civile congolaise sur le contenu du rapport du gouvernement congolais sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant, mais aussi pour présenter le rapport alternatif à celui du gouvernement, rapport élaboré par l'Association panafricaine Thomas Sankara, à la demande du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. J'ai donc été mis en face d'une vingtaine d'experts onusiens pour répondre à multiples préoccupations sur la situation des enfants au Congo. Il y a une deuxième phase qui mettra la délégation du gouvernement cette fois-ci en face de ce comité d'experts en septembre prochain. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme vient une fois de plus nous inviter à repartir à Genève pour prendre part à cette session à titre d'observateur actif.

**Propos recueillis par  
Hugues KOUNDIMBILA**

## Une formation pour les formateurs des ORF

Un atelier de formation des formateurs membres des ORF (Organisation de référence pour la formation) vient de se tenir du 20 au 23 juin 2006 dans la salle de conférence de l'INRAP (Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique), à l'initiative du GRET (Groupe de Recherche et d'Exchange Technologique). Il a regroupé plusieurs participants d'horizons divers.

A travers cette formation, quatre (4) objectifs éducationnels étaient poursuivis. Autrement dit, les apprenants devraient être capables, à la fin de la formation, de définir un objectif de formation, différencier finalité, but et objectif et préciser leurs acteurs ou leur niveau ; distinguer les trois domaines taxonomiques et les neuf classes comportementales et de rédiger correctement un objectif de formation, animé par deux formateurs de l'INRAP.

Cet atelier a comporté plusieurs activités de formation/apprentissage organisées autour des quatre thèmes suivants : " Définition d'un objectif pédagogique ", " Choix d'une technique d'enseignement apprentissage ", " Elaboration et utilisation d'une fiche pédagogique ", et " Evaluation d'une formation ". Tenant compte de la diversité des profils des participants à l'atelier ainsi que des disparités inhérentes à leurs différents domaines d'intervention, les activités d'apprentissage ont été participatives dans une large mesure. Les échanges entre parties prenantes ont ainsi été facilités, rendant la démarche d'adhésion aux modèles et outils proposés raisonnablement démocratique.

L'atelier de formation des formateurs des ORF a été organisé pour combler les besoins de renforcement des capacités identifiées au cours d'une évaluation à mi-parcours, réalisée par le GRET.

Ces formateurs des ORF ont, en effet, assuré une première série de formations des prestataires chargés de la mise en œuvre des activités de communication sociale, de conversation communautaire au sein des ONG et associations impliquées dans le programme national de la réduction de la vulnérabilité des populations au VIH/SIDA. Devant certaines faiblesses constatées, le renforcement de capacités s'est avéré plus que nécessaire en tant que gage d'une meilleure qualité du produit des formations à venir.

Toutefois, au long de cet atelier de quatre jours, entre formateurs de l'INRAP et formateurs apprenants des ORF, il s'est dégagé le constat selon lequel ce renforcement de capacités portant sur des aspects limités et spécifiques de la formation, ne suffit pas à lui seul pour corriger les lacunes ou manquements se rapportant, par exemple, à la

structuration ou au contenu des guides utilisés d'une part, ou encore, aux conditions globales de réalisation desdites formations ou de leur évaluation, d'autre part. Ce qui rend indispensable une concertation à un autre niveau entre les formateurs des ORF, les ONG d'encadrement (ONGE), le GRET et le Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil National de Lutte contre

le Sida (SEP/CNLS). A ce sujet, Reiyé Gandzounou, qui prenait la parole au nom du représentant du GRET au Congo, a déclaré : " .... Le GRET va devoir accompagner cette formation, car il ne suffit pas de faire une formation, il faut la suivre ...".

**Marie-Laure KIBANGOU  
Journaliste, membre du pool  
de formateur de l'ACBEF**

### DIALOGUE CITOYEN

Bulletin mensuel gratuit du PROGRAMME DIALOGUE CITOYEN

Directeur de publication : Paul KAMPAKOL

Directeur de la rédaction : Jean Pierre BITEMO

Secrétaire de rédaction : Hugues KOUNDIMBILA

Ont collaboré dans ce numéro : Bled-D. LOUZALA, Clotaire NSILOULOU,

Marie-Laure KIBANGOU, Bienvu MATSALA, Me Modeste MBOSSA,

Marie-Joëlle MOUNDOUTI, Enoch MANAKA

Réalisation : Service Communication du Forum des Jeunes  
Entreprises du Congo (FJEC)

PAO : Ruffin Georges TOUADI

Atelier : CAP/FJEC

Impression : IMPRIMERIE PRESSE AUGUSTE

PROGRAMME DIALOGUE CITOYEN

B.P. : 13.700 - Tél. : (242) 675.55.96 - E-mail : prodiap@yahoo.fr

Site : www.fjec.org